



**MAIRIE de SAINT GENGOUX DE SCISSE**  
**SAÔNE ET LOIRE**  
Canton de LUGNY - Arrondissement de MACON  
23 Place de la Mairie  
71260 SAINT GENGOUX DE SCISSE  
Tél. 03.85.33.20.61 – Fax. 03.85.33.27.59  
e.mail : [mairie.stgs@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgs@wanadoo.fr)

**CONSULTEZ LE SITE INTERNET**  
[www.saint-gengoux-de-scisse.fr](http://www.saint-gengoux-de-scisse.fr)

Saint Gengoux de Scissé, le 21 décembre 2020

## INFORMATIONS A LA POPULATION

### 1 – SECRETARIAT DE MAIRIE –

Le secrétariat de mairie sera **FERME**

**du JEUDI 24 DECEMBRE 2020 à midi**

**au VENDREDI 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 inclus**

### 2 – RAPPEL – Téléchargez l'Application PANNEAUPOCKET–

SOYEZ  
**ALERTÉ  
PRÉVENU  
INFORMÉ**

OFFERT PAR  
VOTRE  
MAIRIE



**PANNEAUPOCKET**  
Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous Informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer = 100% anonyme !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**

-   
- Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

**BONNE UTILISATION !**

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →**

### **3 – LOCATIONS COMMUNALES**

- Appartement de type STUDIO, immeuble du Bourg, au 1<sup>er</sup> étage, 15 m<sup>2</sup>, loyer de 93.88 € (dont 13.33 € pour le chauffage). Libre en décembre 2020.
- Appartement de type F3, immeuble du Bourg, au 2<sup>ème</sup> étage, 70 m<sup>2</sup>, refait à neuf, loyer 460 € (dont 65.00 € pour le chauffage). Disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Pour tout renseignement, s'adresser auprès de Madame JOUSSEAU Laurence, Adjointe au Maire, tél. 06.82.77.94.44**

### **4 – ISOLEMENT – RAPPEL -**

Vous êtes une personne âgée ou isolée, vous rencontrez des difficultés dans le contexte sanitaire actuel lié au COVID, vous pouvez joindre :

**Madame ROUSSET Sylvia, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, en charge des affaires sociales, Tél. 06.78.09.13.90.**

**Madame JOUSSEAU Laurence, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, en charge des affaires sociales, Tél. 06.82.77.94.44.**

*De plus, une plateforme d'écoute opérée par la Croix Rouge est disponible, téléphone : **0 800 130 000** en cas de situation de fragilité ou de détresse.*

**TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →**

## 5 – AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES

Information très importante concernant les aides économiques octroyées au titre du fonds régional des territoires par la **Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois** aux entreprises de moins de 10 salariés du territoire.

Les demandes d'aides sont à adresser via le formulaire en ligne sur notre **site : <https://maconnais-tournugeois.fr/acceder-au-formulaire/>**

Le règlement d'intervention : **<https://maconnais-tournugeois.fr/pacte-regional-territorial-pre-requis-a-consulter-obligatoirement/>**

Pour tout renseignement : vous pouvez contacter Elodie THEVENARD **[economie@ccmt71.fr](mailto:economie@ccmt71.fr)**

**Aides économiques aux entreprises de moins de 10 salariés**

du **MACONNAIS-TOURNUGEOIS**

Pour vous accompagner face à la crise sanitaire, votre communauté de communes en partenariat avec la Région vous soutient :

- Subvention d'investissement,
- Remboursement de charges d'emprunt,
- Avances remboursables (prêt à taux zero)

Règlement d'intervention et formulaire en ligne : [www.maconnais-tournugeois.fr](https://www.maconnais-tournugeois.fr)

**RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE**



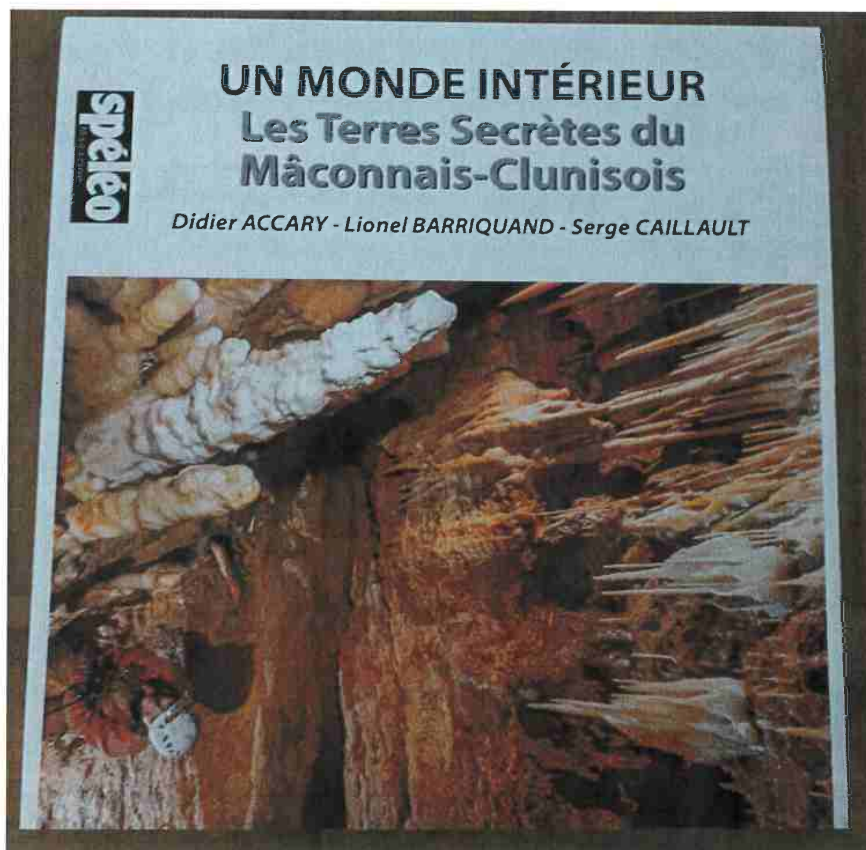
**MÂCONNAIS TOURNUGEOIS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

**6 – LIVRE Un Monde Intérieur « Les Terres Secrètes du Mâconnais-Clunisois »**

Lionel BARRIQUAND vient juste d'éditer un **livre de photographies sur les grottes du Mâconnais-Clunisois**. Ce livre de 100 pages, a une centaine de photos sur les cavités de notre région mais également quelques vues extérieures. Chaque photo permet de découvrir tout ce patrimoine souterrain trop méconnu.

**Ce livre est en dépôt-vente à la mairie pour un coût de 14,90 euros. Paiement uniquement par chèque. ...Idée cadeau pour Noël ...**



**TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →**

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

**Convocation le : 07 décembre 2020**

**Affichage le : 15 décembre 2020**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY - Didier GAULT – Thierry VERGNAUD – Nathalie BUSSERET –**

**Excusé : Jean-Christophe GUYON –**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 16 novembre dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 16 novembre 2020 est adopté à l'unanimité. Madame ROUSSET Sylvia est nommée secrétaire de séance.

**1) – SYDESL - Enfouissement du Réseau France Télécom BTS P. Les Teppes – dossier n° 416060 RDP -**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement du Réseau France Télécom « BTS P. Les Teppes » (Dossier n° 416060\_RDP) transmis par le SYDESL et indiquant le coût total des travaux d'un montant de 25 163 € TTC.

Le plan de financement estimatif mentionné dans le courrier précise le coût restant à la charge de la commune, à savoir, 50 %.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- Donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 12 581.50 €.
- Dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

**- SYDESL – Projet éclairage public concomitant aux travaux intitulés « BTS P. Les Teppes »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public concomitant aux travaux d'enfouissement du Réseau France Télécom « BTS P. Les Teppes » (Dossier n° 416060\_RDP) transmis par le SYDESL et indiquant le coût total des travaux d'un montant de 18 068.29 € TTC.

Le plan de financement estimatif mentionné dans le courrier précise le coût restant à la charge de la commune, à savoir, 7 838.41 € HT arrondi à 7 900 €.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- Donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 7 900 €.
- Dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

**- SYDESL – Projet éclairage public concomitant aux travaux intitulés « BTS P. Les Teppes » (Antenne NORD)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés « BTS P. Les Teppes » (Antenne NORD) (Dossier n° 416059\_RDP) transmis par le SYDESL et indiquant le montant des aménagements envisagés s'élevant à la somme de 4 952.32 € HT. Ces travaux sont entièrement financés par la participation du SYDESL.

**2) – Achat d'un tracteur -**

Monsieur le Maire rappelle la commission créée et chargée d'étudier le remplacement du tracteur.

Messieurs Pascal GAGUIN et Robert BARRAUD, Adjoint au Maire, informent les membres du Conseil des différents devis obtenus auprès des fournisseurs, CLAAS, J. DEERE, N. HOLLAND, CASE IH, M. FERGUSSON pour l'achat d'un tracteur de 95 CV avec chargeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis pour l'achat d'un tracteur avec chargeur et petits équipements MASSEY FERGUSON auprès de l'établissement MORTIER 71220 ST BONNET DE JOUX pour un montant de 64 650.00 € HT soit 77 580.00 € TTC. L'ancien tracteur sera repris pour la somme de 12 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense sur le prochain budget communal 2021 ainsi que la recette de la reprise de l'ancien tracteur.

Le délai de livraison de ce tracteur est prévu pour le mois de mai prochain, les Ets MORTIER mettent un tracteur à disposition de la commune jusqu'à la livraison du tracteur neuf.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible pour la commune de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois pour cet achat. Le montant du fonds de concours pourrait être de 25 000 € (50 % d'une dépense de 50 000 € HT). La commune de St Gengoux fait partie des communes prioritaires pour en bénéficier car le dernier fonds de concours perçu remonte à l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

### **3) – Loyer Logement neuf -**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des derniers travaux dans le logement, la réception est prévue pour le lundi 21 décembre prochain.

Trois candidats ont déjà visité le logement.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer de cet appartement en fonction du prix au m<sup>2</sup> du logement refait à neuf l'année dernière sur le même pallier, ce qui fixerait le montant à 395 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer du F3 refait à neuf d'une surface de 70 m<sup>2</sup> à 395 €/mois, le montant de la participation du chauffage est de 65 €/mois.

### **4) – Cantine et garderie périscolaire -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu entre les élus de St Gengoux (Mmes ROUSSET Sylvia, JOUSSEAU Laurence, BUSSET Nathalie et M. le Maire) avec Monsieur le Maire d'AZE, et Monsieur THIRARD Serge, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'AZE (Président du SIVOS), afin d'étudier une méthode de calcul identique pour la prise en charge des charges de la cantine et de la garderie périscolaire par la commune de Saint Gengoux de Scissé.

A la suite de cette réunion et accord commun entre les deux municipalités, Monsieur le Maire propose une participation pour la commune de St Gengoux de Scissé au prorata du nombre d'enfants de St Gengoux utilisant le service ainsi que la prise en charge de la moitié des élèves extérieurs aux deux communes Azé et St Gengoux de Scissé utilisant le service. Cette méthode de répartition serait valable alors de la même façon pour les charges de la cantine et de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande a été réalisée auprès de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois afin que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) étudie les différentes possibilités de prise en charge de la dépense concernant la garderie périscolaire dont la compétence a été restituée aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **5) – Devis P. MICHOD – Curage des fossés -**

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise P. MICHOD pour la réalisation des différents curages de fossés sur la commune d'un montant de 2 255.00 € HT soit 2 706.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et décide d'inscrire cette dépense sur le prochain budget communal 2021.

### **6) – Travaux en-cours – Bâtiments et Voirie**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la dernière panne sur la chaudière bois qui a dû être réparée dans l'urgence concernant un roulement sur un des axes qui arrive sous le moteur. Une surconsommation d'électricité a été également constatée sur le compteur des panneaux solaires de l'immeuble Guillemaud, sans doute un problème de fonctionnement de ceux-ci, un contrôle est en cours.

Concernant le logement de Bonzon, des réparations concernant le cumulus et le poêle à granulés ont été nécessaires lors de la remise en location de la maison.

Madame JOUSSEAU Laurence, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, fait le point sur les locations. Des visites ont déjà eu lieu pour le studio disponible et le logement F3 refait à neuf.

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présente le devis de l'« écureuil Bourguignon » concernant l'élagage des arbres communaux d'un montant de 3 130.00 € HT soit 3 756.00 € TTC comprenant le broyage des végétaux.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et décide d'inscrire cette dépense sur le prochain budget communal 2021, les travaux seront réalisés en début d'année.

#### **7) – S.D.I.S. 71 -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier du SDIS 71 concernant la contribution qui sera versée pour l'année 2021, à savoir, 19 561 €.

#### **8) – Adhésion de la Communauté de Communes à L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs -**

En date du 26 Novembre 2020, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

La Communauté de Communes ne dispose pas de l'ingénierie ni des moyens nécessaires pour gérer la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

L'EPTB Saône et Doubs propose la gestion de la Saône et de l'ensemble des bassins versants du territoire communautaire. Une convention d'une durée de 6 ans est prévue avec un point d'étape et une révision au bout de 3 ans, celle-ci définirait les modalités d'intervention de l'EPTB.

L'adhésion dès 2021 permettrait de continuer à bénéficier des services de l'EPTB Saône Doubs et de participer au comité syndical avec une voix délibérante, un élu et un référent technique serait désignés pour assurer le suivi des travaux. Cet établissement dispose du savoir-faire et des compétences que la Communauté de Communes n'a pas.

L'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Saône et Doubs est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses Communes membres donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de donner son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

#### **9) – Questions diverses**

##### **✓ Bois et forêt**

Monsieur le Maire précise que le marquage du zonage de préservation des faux a été réalisé mercredi 09 décembre par les élus et l'ONF.

##### **✓ Photocopieur de l'école**

Monsieur le Maire rappelle le report effectué l'année dernière pour le renouvellement du photocopieur de l'école. Désormais, il faut prévoir son remplacement dès le début de l'année. Sylvia ROUSSET, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Laurence JOUSSEAU, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et Nathalie BUSSERET, sont chargées d'étudier les propositions de remplacement par un achat ou une location auprès des fournisseurs.

##### **✓ Entretien du Personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation des entretiens annuels du personnel communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MEUNIER Rachel, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe, peut bénéficier d'une promotion interne au grade de Rédacteur Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de créer le poste de Rédacteur Territorial permanent au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un emploi à temps complet 35 heures/35<sup>e</sup>.
- de supprimer à la même date le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe permanent à temps complet 35 heures/35<sup>e</sup>.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent prochainement nommé sur le budget primitif 2021.

✓ **Courrier du Caveau « Aux Saveurs du Vieux Logis »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu en recommandé avec accusé de réception le 14 décembre 2020 concernant la demande de résiliation du bail commercial pour le Caveau « Aux Saveurs du Vieux Logis » à la date de renouvellement de la période triennale du 20 juin 2021.

Le Conseil Municipal prend note de cette décision.

✓ **Secours Populaire Français**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention reçue du Secours Populaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 100 € à cette association.

✓ **Vœux de la Municipalité**

En raison des conditions sanitaires actuelles, le Conseil Municipal décide d'annuler l'organisation de la réception des Vœux de la Municipalité. Les traditionnels bouquets de fleurs offerts aux parents des nouveau-nés de l'année seront remis par les élus aux intéressés.

✓ **P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Une première réunion a eu lieu le jeudi 17 décembre entre les membres de la commission communale, le personnel de la Communauté de Communes et Monsieur Bertrand VEAU, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la CCMT chargé de l'Aménagement Durable de la Revitalisation du Territoire, du PLUI et du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur, afin de prendre connaissance du dossier.

✓ **Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain Conseil Communautaire prévu le jeudi 17 décembre à la salle des fêtes de Saint Gengoux de Scissé.

✓ **Commission Tourisme, attractivité du territoire, sport et loisirs**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, fait le compte-rendu de la commission intercommunale dont les principaux sujets évoqués ont été :

- Le rachat du Château de Chardonnay par une association pour l'installation d'un centre de remise en forme
- Le déménagement de l'Office de Tourisme
- Une révision, remise en état des chemins de randonnée en 2021

✓ **Vergers communaux**

Madame BUSSET Nathalie demande l'enlèvement des pancartes détériorées devenues illisibles des vergers communaux.

✓ **Toilettes publiques**

En raison des dégradations constatées dans les lieux, les toilettes publiques sont momentanément fermées les week-ends.

La séance est levée à 21 H 30.